DÉCLARATION LIMINAIRE

CCAS

Monsieur le secrétaire général pour l'administration, mesdames, messieurs,

La CFDT remercie cordialement l'IGéSA pour son accueil à la maison des enfants de la Roche-Guyon pour ce 90ème Conseil Central de l'Action Sociale du ministère des armées. Par cette action, vous démontrez que l'action sociale est bien synonyme de proximité envers les agents.

La CFDT est reconnaissante envers les personnels de la SDAS pour l'envoi des documents dans les temps réglementaires. Nos précédentes interventions concernant le manque d'organisation, ainsi que le non-respect de l'ordre du jour ont toujours concerné les différents groupes de travail. La CFDT remercie la SDAS pour la fiche récapitulative des délais d'envoi communiquée dans les documents préparatoires et souhaiterait la même pour les différents GT tenus lors de cette mandature. La CFDT apprécie la transmission en amont du GT « comités sociaux » des documents et espère que cette démarche devienne automatique et pérenne.

La cartographie des comités sociaux n'est pas encore finalisée puisqu'il reste 2 réunions programmées, la CFDT reste convaincue de la proximité vers les ressortissants. La CFDT revendique qu'il faut maintenir un maximum de comités sociaux. Pourquoi devons-nous nous rapprocher, voire copier la carte des BdD ? La vocation de ces instances est différente et, pour la CFDT, chaque périmètre se doit d'être différencié l'un de l'autre.

La CFDT réitère sa demande pour qu'une information sur les offres des mutuelles référencées soit communiquée en CCAS. La CFDT souhaite prendre connaissance du panier de soins.

Le mode de désignation des représentants du personnel civil au sein du CCAS doit refléter la réalité de terrain. C'est pourquoi la CFDT réaffirme sa position de maintenir cette désignation au regard de la représentativité issue du résultat des élections aux CT de BdD. Monsieur le secrétaire général pour l'administration, êtes-vous certain que tous les personnels civils participent au scrutin du comité technique ministériel ?

Concernant le point sur l'utilisation des crédits Allocation pour l'Amélioration du Cadre de Vie en enceinte militaire, la CFDT constate que l'ensemble des personnels ne bénéficient pas de cette prestation. Ceci est dû essentiellement aux délais de transmission soit des notes explicatives, soit des contraintes calendaires de mise en œuvre. La CFDT a été sollicitée par des agents du service social qui ne peuvent émettre aucune demande d'AACV. La CFDT s'interroge sur cette pratique ?

Lors du dernier conseil central, nous avons voté la prestation ASMAT. Nous aimerions connaitre la date de sa mise en œuvre ? La CFDT présumait de son urgence puisqu'elle découlait du plan famille. Pouvez-vous nous apporter des précisions ?

Une seconde présentation sur le dispositif « e-social » est à l'ordre du jour. La CFDT vous interpelle sur la différence entre le calcul réel via l'application et celle auprès des ASAS des prestations. Nous n'aimerions pas qu'un mécontentement puisse engendrer une agressivité des ressortissants vis-à-vis des travailleurs sociaux qui traiteront les dossiers. Ceci risque de nuire au e-social, mais surtout risque de dégrader les conditions de travail des ASAS.

La réorganisation de l'action sociale en gendarmerie et la suppression des directions locales de ce secteur inquiète la CFDT. Le traitement de la situation des conseillères techniques d'encadrement doit être sans préjudice pour ces agents restructurés et la CFDT vous demande l'application des textes idoines.

Nous vous remercions de votre attention.